

Suivi des retombées de poussières autour de la

carrière de Bagnac sur Célé

# Rapport annuel 2023

ETU-2024-116 - Edition Mars 2024



09 69 36 89 53 (Numéro CRISTAL – Appel non surtaxé)

## **CONDITIONS DE DIFFUSION**

**Atmo Occitanie**, est une association de type loi 1901 agréée (décret 98-361 du 6 mai 1998) pour assurer la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de la région Occitanie. Atmo Occitanie est adhérent de la Fédération Atmo France.

Ses missions s'exercent dans le cadre de la loi sur l'air du 30 décembre 1996. La structure agit dans l'esprit de la charte de l'environnement de 2004 adossée à la constitution de l'État français et de l'article L.220-1 du Code de l'environnement. Elle gère un observatoire environnemental relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L.220-2 du Code de l'Environnement.

**Atmo Occitanie** met à disposition les informations issues de ses différentes études et garantit la transparence de l'information sur le résultat de ses travaux. A ce titre, les rapports d'études sont librement accessibles sur le site :

#### www.atmo-occitanie.org

Les données contenues dans ce document restent la propriété intellectuelle d'Atmo Occitanie.

Toute utilisation partielle ou totale de données ou d'un document (extrait de texte, graphiques, tableaux, ...) doit obligatoirement faire référence à **Atmo Occitanie**.

Les données ne sont pas systématiquement rediffusées lors d'actualisations ultérieures à la date initiale de diffusion.

Par ailleurs, **Atmo Occitanie** n'est en aucune façon responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

En cas de remarques sur les informations ou leurs conditions d'utilisation, prenez contact avec **Atmo Occitanie** par mail :

contact@atmo-occitanie.org

# **SOMMAIRE**

SYNTHESE	1
1. CONTEXTE ET OBJECTIFS	2
1.1. Contexte	2
1.2. Objectifs	2
2. DISPOSITIF ET METHODES UTILISEES	3
2.1. DISPOSITIF DE MESURES	3
2.1.1. Description des jauges	3
2.1.2. Fréquence des mesures	
2.1.3. Valeur réglementaire	3
2.1.4. Niveau de référence	
2.1.5. Implantation des jauges	4
3. CONDITIONS GENERALES SUR LA ZONE ETUDIEE	7
3.1. EVOLUTION DU SITE EN 2023 (SOURCE : SCMC)	7
3.2. CONDITIONS METEOROLOGIQUES EN 2023	7
4. RESULTATS OBTENUS	8
4.1. Tableau de resultats 2023	8
4.2. Information sur le reseau de mesures	8
4.3. MOYENNE GENERALE	8
4.4. DETAILS PAR JAUGE	9
4.4.1. Jauge de type a (référence)	9
4.4.2. Jauges de type c (limite d'exploitation)	9
4.4.3. Jauge de type b (proximité des premières habitations)	
5. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES	10
TARLE DES ANNEXES	10

## **SYNTHESE**

En partenariat avec la société SCMC, Atmo Occitanie réalise le suivi des retombées de poussières autour de la carrière de Bagnac sur Célé dans le Lot. Concrètement, 4 campagnes de mesures d'un mois ont été réalisées en 2023.



Entre 2023 et 2022, les niveaux d'empoussièrement ont globalement diminué dans l'environnement de la carrière



L'activité de la carrière de Bagnac sur Célé peut avoir une faible influence sur l'empoussièrement de son environnement immédiat.



A proximité des 1ères habitations, les niveaux d'empoussièrement sont faibles et nettement inférieurs à la valeur réglementaire.

#### SITUATION PAR RAPPORT À LA VALEUR DE REFERENCE

Valeur de référence	Dépassement	Commentaires
500 mg/m²/jour en moyenne annuelle glissante sur les jauges de type b (arrêté du 22/09/1994 modifié)	NON	Aucun site de prélèvement n'a dépassé cette valeur de référence.

#### **■ RETOMBEES TOTALES : SITUATION POUR L'ANNEE 2023**

		Retombées total	es en mg/m²/jour	Comparaison entre 2022 et 2023		
Numéro	Type de jauge	Moyenne annuelle 2023 (Moyenne des 4 campagnes de mesures)	(Moyenne des Evolution		Pourcentage par rapport à 2022	
BAN T	а	96	96 132		- 25%	
BAN4	С	121 175		▼	- 31%	
BAN5	С	147 129		<u> </u>	+ 14%	
BAN7	С	103	189	▼	- 46%	
BAN8	b	132	138	=	- 5%	
Moyenne globale du réseau		120	183	▼	- 35%	

## 1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

### 1.1. Contexte

La société SCMC a confié à Atmo Occitanie la surveillance des retombées de poussières sédimentables<sup>1</sup> dans l'environnement de la carrière de Bagnac sur Célé, située dans une zone non couverte par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA). Une convention signée entre SCMC et Atmo Occitanie précise le programme de mesures mis en place.

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'axe 3 du projet associatif d'Atmo Occitanie : « Évaluer et suivre l'impact des activités humaines et de l'aménagement du territoire sur la qualité de l'air ».

Elle répond à l'objectif 3-1 « Accompagner les partenaires industriels pour l'évaluation de la contribution de leur activité aux émissions et à la qualité de l'air dans leur environnement ».

## 1.2. Objectifs

Les objectifs du programme de mesures mis en œuvre sont :

- d'évaluer les niveaux de retombées de poussières sur la zone étudiée,
- déterminer l'impact des activités d'exploitation de la carrière sur les niveaux de retombées de poussières dans son environnement,
- le cas échéant, vérifier que les niveaux de retombées de poussières à proximité des 1ères habitations sous les vents dominants de l'exploitation soient conformes au seuil réglementaire (voir 2.1.3).

Ce protocole concerne exclusivement les **poussières sédimentables**. Il ne rend pas compte des éventuels problèmes liés aux particules en suspension, beaucoup plus fines (diamètre moyen inférieur à 10 microns), dont la mesure et les effets sont complètement différents.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> On appelle **poussières sédimentables** (PSED), les poussières, d'origine naturelle (volcans...) ou anthropique (carrières, cimenteries...), émises dans l'atmosphère essentiellement par des actions mécaniques et qui tombent sous l'effet de leur poids.

## 2. DISPOSITIF ET METHODES UTILISEES

## 2.1. Dispositif de mesures

## 2.1.1. Description des jauges

« Le collecteur de précipitations » de type jauge est un dispositif destiné à recueillir les retombées atmosphériques.

Les « retombées » représentent la masse de matières naturellement déposées par unité de surface dans un temps déterminé (norme NF X43.001).

Le collecteur de précipitations est un récipient d'une capacité suffisante (20 litres) pour recueillir les précipitations de la période considérée et est muni d'un entonnoir de diamètre connu (25 cm de diamètre) dont la surface résultante permet la collecte des retombées de poussières de toutes natures (minérales et organiques). Le dispositif est placé à une hauteur de 1,5 mètre. La durée d'exposition du collecteur est d'environ 1 mois. Le récipient est ensuite envoyé en laboratoire pour analyse.



Les retombées sont exprimées en mg/m²/jour.

Pour plus de détails sur la méthode de mesures, se reporter à l'annexe 5.

## 2.1.2. Fréquence des mesures

Dans un courrier daté du 12 novembre 2019, la DREAL Occitanie a apporté des précisions sur le déroulement des mesures :

- les campagnes de mesures ont une durée de 30 +- 2 jours,
- l'intervalle entre 2 campagnes de mesures doit être de 60 +- 2 jours

Afin d'assurer une représentativité saisonnière des mesures, à l'issue des 4 premières campagnes, il est admis un décalage d'un mois pour les 4 campagnes suivantes.

Le calendrier 2023 des mesures est présenté en annexe 1.

## 2.1.3. Valeur réglementaire

L'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 modifié définit une valeur de **500 mg/m²/jour en moyenne annuelle glissante** à ne pas dépasser pour les jauges installées à proximité des habitations situées à moins de 1500 mètres de la carrière sous les vents dominants (jauge de type b, voir § 2.2.5).

En revanche, cet arrêté ne prévoit pas de valeur limite pour les jauges situées en limite d'exploitation.

## 2.1.4. Niveau de référence

Empoussièrement annuel (retombées totales)					
Moyenne annuelle Qualificatif					
< 250 mg/m²/jour	Empoussièrement faible				
250 à 500 g/m²/jour Empoussièrement moyen					
> 500 mg/m²/jour	Empoussièrement fort				

Atmo Occitanie, s'appuyant sur son expérience, a établi des ordres de grandeur qualifiant les niveaux de retombées atmosphériques.

## 2.1.5. Implantation des jauges

#### 2.1.5.1. Contexte réglementaire

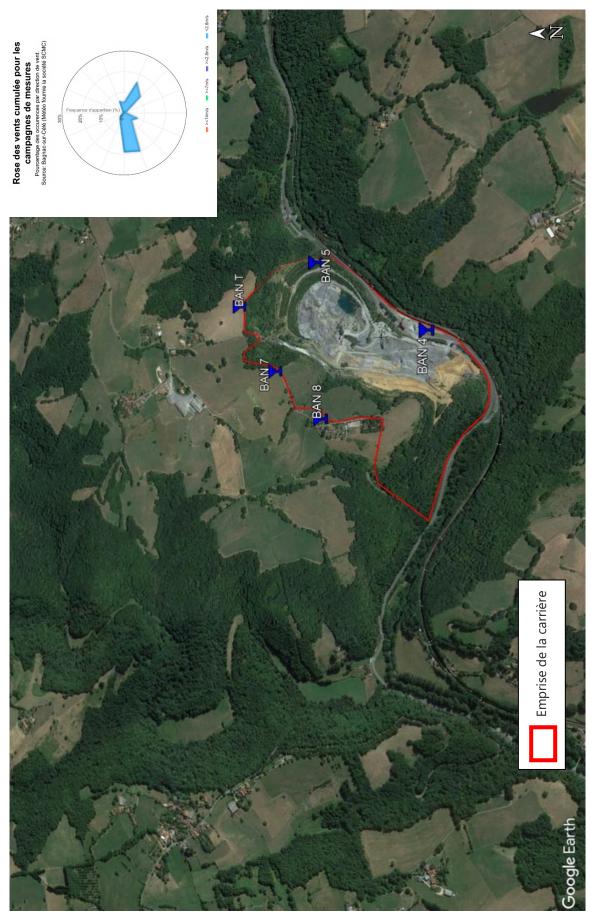
En application de l'article 19.5 l'arrêté du 22 septembre 1994 modifié, les exploitants de carrière, à l'exception de celles exploitées en eau, dont la production annuelle est supérieure à 150 000 tonnes/an sont soumis à la mise en place d'un plan de surveillance des émissions de poussières.

Ce plan de surveillance comprend, entre autre, le choix de la localisation des stations de mesures en fonction des vents dominants et de la présence d'habitations à moins de 1500 mètres de l'exploitation avec :

- au moins une station de mesures témoin correspondant à un ou plusieurs lieux non impactés par l'exploitation de la carrière (type a),
- le cas échéant, une ou plusieurs stations de mesures implantées à proximité immédiate des premiers bâtiments accueillants des personnes sensibles (centre de soins, crèche, école) ou des premières habitations situées à moins de 1500 m des limites de propriété de l'exploitation, sous les vents dominant (type b),
- une ou plusieurs stations de mesures implantées en limite de site, sous les vents dominants (type c).

## 2.1.5.2. Application pour la carrière de Bagnac sur Célé

	Type de site	Explications	Sites
	a	une station de mesures témoin correspondant à un ou plusieurs lieux non impactés par l'exploitation de la carrière.	<b>BANT</b> , situé à environ 250 mètres au Nord de la carrière
Arrêté ministériel du 22 septembre 1994 modifié	b	le cas échéant, une ou plusieurs stations de mesures implantées à proximité immédiate des premiers bâtiments accueillant des personnes sensibles (centre de soins, crèche, école) ou <b>des premières habitations</b> situées à moins de 1 500 mètres des limites de propriétés de l'exploitation, sous les vents dominants.	<b>BAN8</b> : situé en limite de site Ouest de la carrière, à proximité d'habitations.
	c	une ou plusieurs stations de mesures implantées en limite de site, sous les vents dominants.	BAN4 : situé en limite Est de la partie Sud de la carrière.  BAN5 : situé en limite Est de la partie Nord de la carrière.  BAN7 : situé en limite Nord-Ouest de la partie Nord de la carrière



Carte du dispositif de surveillance de l'empoussièrement autour de la carrière de Bagnac sur Célé

## Sites de prélèvements





BANT BAN4





BAN5 BAN7



BAN8

## 3. CONDITIONS GENERALES SUR LA ZONE ETUDIEE

## 3.1. Evolution du site en 2023 (source : SCMC)

En 2023, l'exploitant n'a pas transmis d'information sur l'activité de la carrière.

## 3.2. Conditions météorologiques en 2023

La carrière de Bagnac sur Célé est située en zone non couverte par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

Conformément à l'arrêté du 22 septembre 1994 modifié, les paramètres météorologiques (direction et vitesse du vent, température et pluviométrie) nécessaires à l'interprétation des mesures de retombées de poussières peuvent être obtenues :

- soit par une station de mesures implantée sur le site de l'exploitation avec une résolution horaire au minimum,
- soit par un abonnement à des données corrigées en fonction du relief, de l'environnement et de la distance issues de la station météo la plus représentative à proximité de la carrière. L'abonnement à un point d'observation virtuelle (POV) fourni par Météo France est admis.

En 2023, les données météorologiques permettant d'interpréter les mesures de retombées de poussières sont issues d'une station de mesures installée par l'exploitant dans le site de la carrière. Ces données météorologiques sont fournies à Atmo Occitanie par l'exploitant.

#### Précipitations :

En 2023, la somme des précipitations pendant les périodes de mesures s'élève à 957 mm ; elle est nettement supérieure à celle de 2022 (252 mm).

La répartition des précipitations varie peu entres les 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> périodes de mesures (elle est comprise 64 et 79 mm). La 3<sup>e</sup> période est plus sèche que les autres (26 mm)

Sur les 122 jours de mesures, il y a eu 71 jours de précipitations (cumul journalier supérieur à 0,1 mm).

#### Vents

Les vents dominants sur le site (annexe 4) sont :

- de secteur Sud-Ouest;
- de secteur Est/Sud-Est.

Sur les 122 jours d'exposition, il y a eu :

- 0 jour avec au moins une heure de vent > 2.8 m/s
- 0 jour avec au moins une heure de vent > 7 m/s
- 0 jour avec au moins une heure de vent > 14 m/s

La vitesse moyenne des vents sur l'ensemble des périodes d'exposition est de 0.4 m/s.

Remarque : les faibles vitesses de vent issues de la station météorologique mise en œuvre par l'exploitant dans la carrière sont faibles et n'apparaissent pas cohérentes avec celles enregistrées par la station Météo Frances de Faycelles située à environ 14 km.

#### Températures

En 2023, la moyenne des températures pendant les périodes de mesures (15,6 °C) supérieure à celle de 2022 (14,5°C).

## 4. RESULTATS OBTENUS

## 4.1. Tableau de résultats 2023

	ldentifiant jauge et quantité en mg/m²/jour					
Période de l'année 2023	BANT (type a)	BAN4 (type c)			BAN8 (type b)	
08/03 au 07/04	136	147	185	192	227	
08/06 au 10/07	130	153	172	87	128	
08/09 au 09/10	80	94	141	56	84	
11/12 au 09/01	37	88	90	77	87	
Moyenne	96	121	147	103	132	
Maximum	136	153	185	192	227	
Minimum	37	88	90	56	84	

## 4.2. Information sur le réseau de mesures

Les poses et déposes des jauges sont effectuées par l'exploitant; l'analyse des jauges est réalisée par un laboratoire accrédité COFRAC sélectionné par Atmo Occitanie.

Aucune modification du réseau n'a été effectuée au cours de l'année.

Aucune anomalie n'a été relevée sur le dispositif de mesures au cours de l'année.

## 4.3. Moyenne générale

La moyenne générale du réseau s'établit pour l'année 2023 à 120 mg/m²/jour, inférieure à celle de 2022 (183 mg/m²/jour).

L'empoussièrement moyen le plus élevé a été enregistré durant la 1<sup>re</sup> période de mesures (177 mg/m²/jour).

Inversement l'empoussièrement moyen le plus faible a été observé durant la 4<sup>e</sup> période de mesures (76 mg/m²/jour).

## 4.4. Détails par jauge

## 4.4.1. Jauge de type a (référence)

#### La jauge BANT, située à environ 250 mètres au Nord de la carrière, sert de référence au réseau.

En 2023, elle affiche une moyenne annuelle de 96 mg/m²/jour, inférieure à celle de 2022 (132 mg/m²/jour).

En 2023, les niveaux d'empoussièrement relevés sont constants pour les deux premières campagnes de mesures (respectivement 136 et 130 mg/m²/jour). La 4e période présente un niveau d'empoussièrement très faible (37 mg/m²/jour).

## 4.4.2. Jauges de type c (limite d'exploitation)

#### La jauge BAN4 est située en limite Est de la partie Sud de la carrière.

En 2023, elle enregistre un empoussièrement faible (121 mg/m²/jour), inférieur à celui de 2022 (175 mg/m²/jour) et à peine supérieur à la référence du réseau.

Sur 3 des 4 campagnes de mesures, les niveaux d'empoussièrement relevés sur cette jauge sont à peine supérieurs à l'empoussièrement de référence. En revanche, lors de la 4<sup>e</sup> campagne de mesures, la valeur constatée (88 mg/m²/jour) apparaît nettement supérieure à la référence (37 mg/m²/jour).

Ponctuellement, cette jauge semble faiblement influencée par l'activité de la carrière.

#### La jauge BAN5 est située en limite Est de la partie Nord de la carrière, sous le vent de Sud-Ouest.

Elle présente un empoussièrement faible (147 mg/m²/jour), supérieur à celui de 2022 (129 mg/m²/jour).

Lors de chaque période de mesures, elle présente des niveaux supérieurs à la référence.

Cette jauge semble influencée par l'activité de la carrière

#### La jauge BAN7 : est située en limite Nord-Ouest de la partie Nord de la carrière.

Elle enregistre un empoussièrement faible (103 mg/m²/jour), inférieur à celui de 2022 (189 mg/m²/jour) mais néanmoins supérieur à la référence du réseau.

Pour les 1<sup>re</sup> et la 4<sup>e</sup> campagne de mesures, les niveaux de retombées totales sont légèrement supérieurs à ceux de la référence. Ce n'est pas le cas pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> campagnes de mesures.

Ponctuellement, cette jauge semble faiblement influencée par l'activité de la carrière.

## 4.4.3. Jauge de type b (proximité des premières habitations)

La limite de 500 mg/m²/jour en moyenne annuelle prévue par l'arrêté ministériel du 22/09/1994 modifié pour les jauges de type b n'est pas dépassée.

#### La jauge BAN8 est située en limite de site Ouest de la carrière, à proximité d'habitations.

Elle présente un empoussièrement faible (132 mg/m²/jour), équivalent à celui de 2022 (137 mg/m²/jour) et équivalent à la référence.

Comme pour la jauge BAN4, à l'exception de la 4<sup>e</sup> période de mesures, les niveaux d'empoussièrement relevés sont équivalents, voire inférieurs à ceux de la référence.

En 2023, les moyennes annuelles glissante sont faibles et nettement inférieures à la valeur réglementaire (500 mg/m²/jour).

## 5. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Entre 2022 et 2023, l'empoussièrement autour de la carrière a globalement diminué.

Les résultats de l'année 2023 montrent que :

- l'activité de la carrière peut avoir une faible influence sur l'empoussièrement de son environnement immédiat,
- à proximité des premières habitations situées en limite de site à l'ouest de la carrière, les niveaux d'empoussièrement sont faibles et nettement inférieurs à la valeur règlementaire.

Les mesures de retombées de poussières se poursuivent en 2024 autour de la carrière.

## TABLE DES ANNEXES

ANNEXE 1: Calendrier des mesures 2023

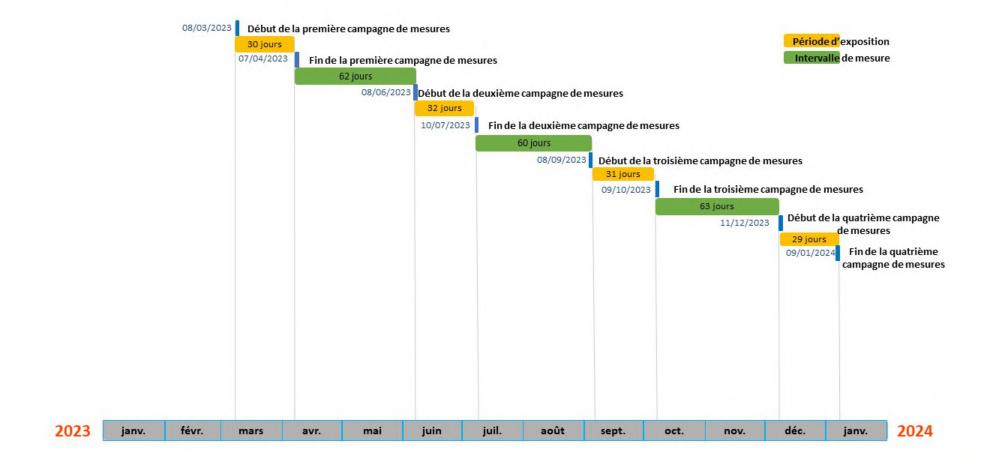
ANNEXE 2 : Mesures des retombées poussières : détails des résultats 2023

ANNEXE 3 : Mesures des retombées poussières : historique

ANNEXE 4 : Conditions météorologiques

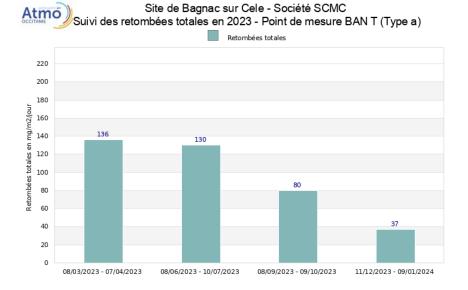
ANNEXE 5 : Méthode de détermination des retombées atmosphériques totales

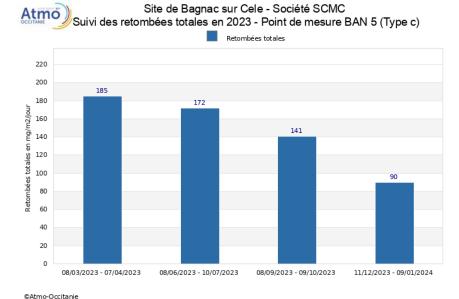
#### **ANNEXE 1: Calendrier des mesures 2023**



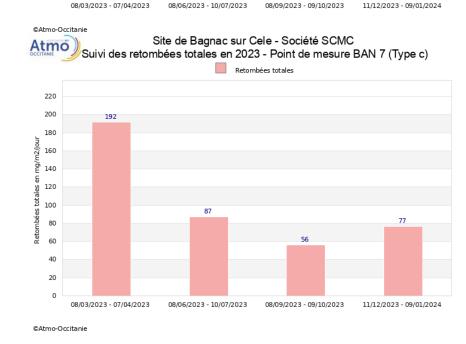
## ANNEXE 2 : Mesures des retombées poussières, détails des résultats 2023

Atmo





©Atmo-Occitanie

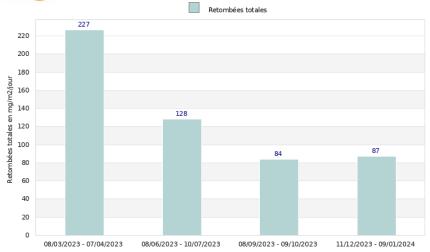


Site de Bagnac sur Cele - Société SCMC

Suivi des retombées totales en 2023 - Point de mesure BAN 4 (Type c)

Retombées totales

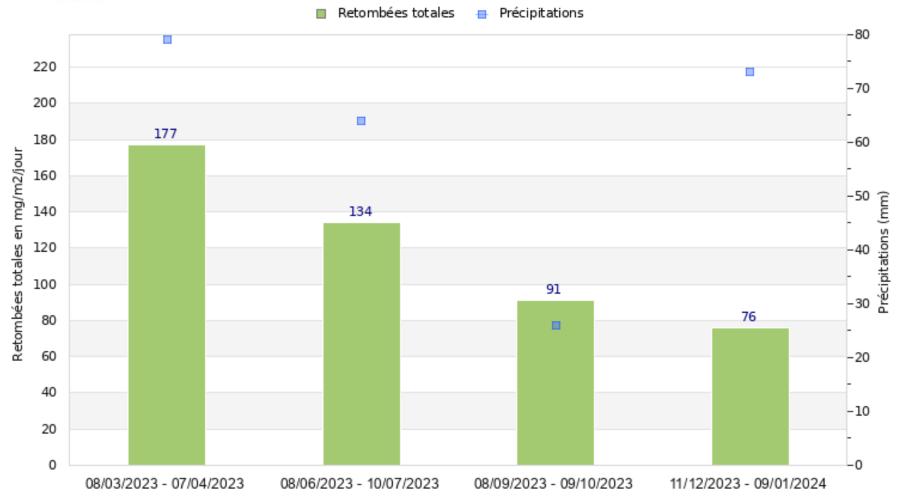
# Site de Bagnac sur Cele - Société SCMC Suivi des retombées totales en 2023 - Point de mesure BAN 8 (Type b)



©Atmo-Occitanie

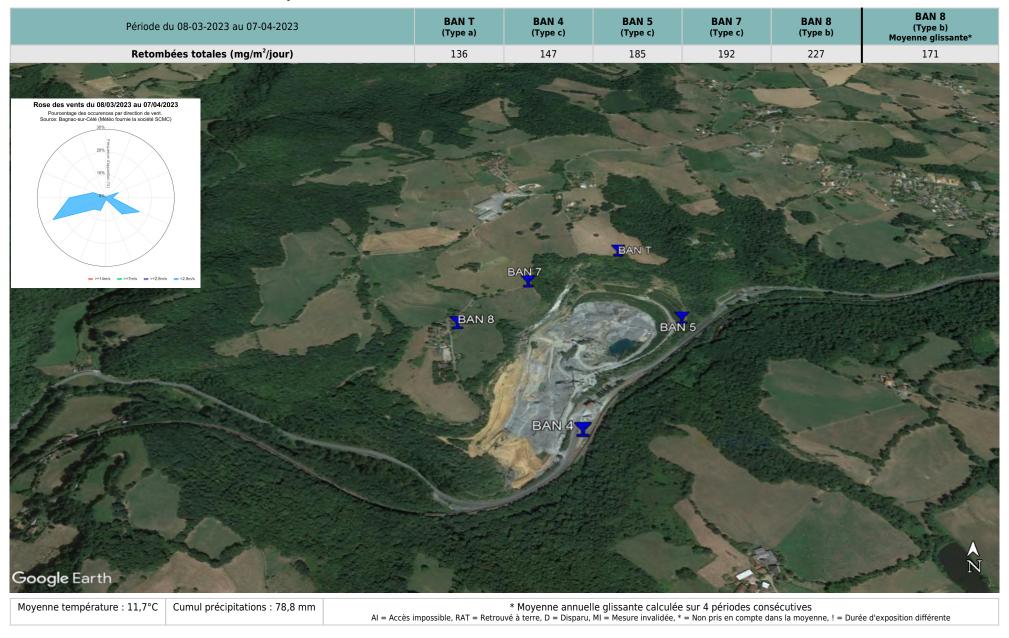


## Site de Bagnac sur Cele - Société SCMC Moyenne des retombées totales par période sur l'année 2023

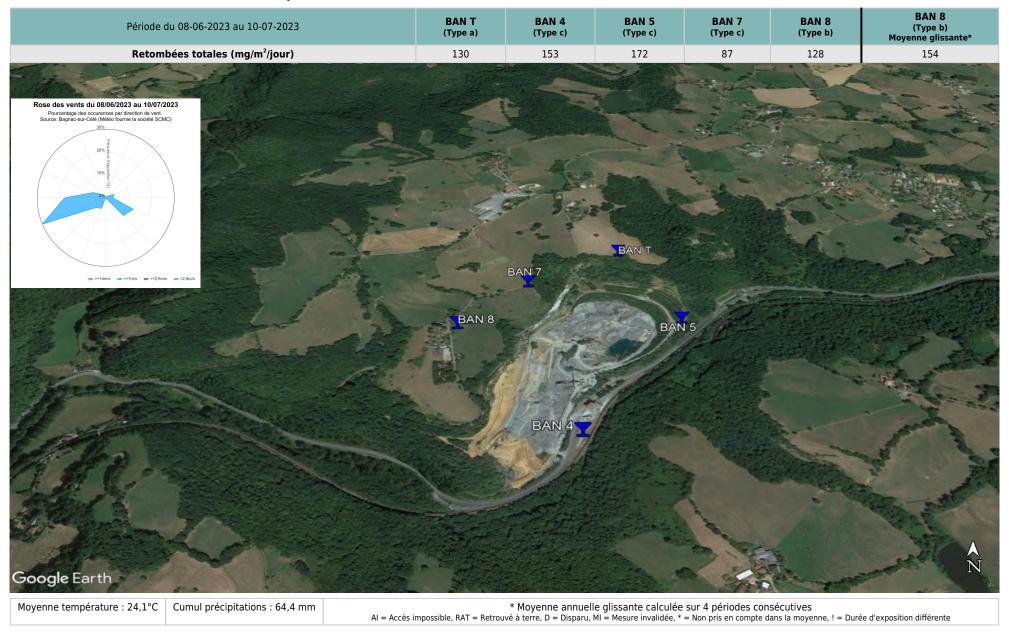


@Atmo-Occitanie

## Plan d'implantation et résultats 2023 - Période n°1 du 08/03/2023 au 07/04/2023



## Plan d'implantation et résultats 2023 - Période n°2 du 08/06/2023 au 10/07/2023



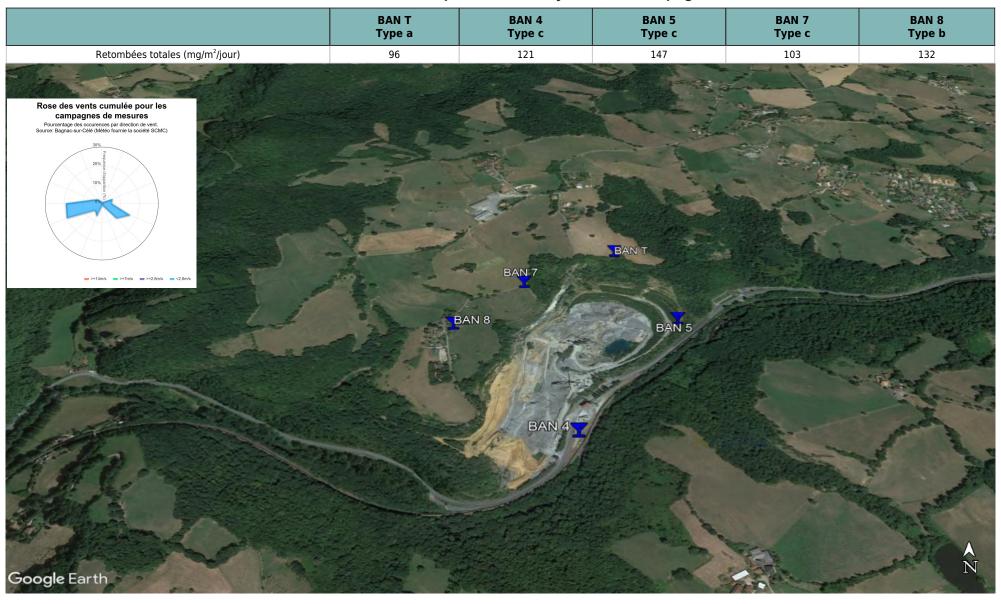
## Plan d'implantation et résultats 2023 - Période n°3 du 08/09/2023 au 09/10/2023



## Plan d'implantation et résultats 2023 - Période n°4 du 11/12/2023 au 09/01/2024



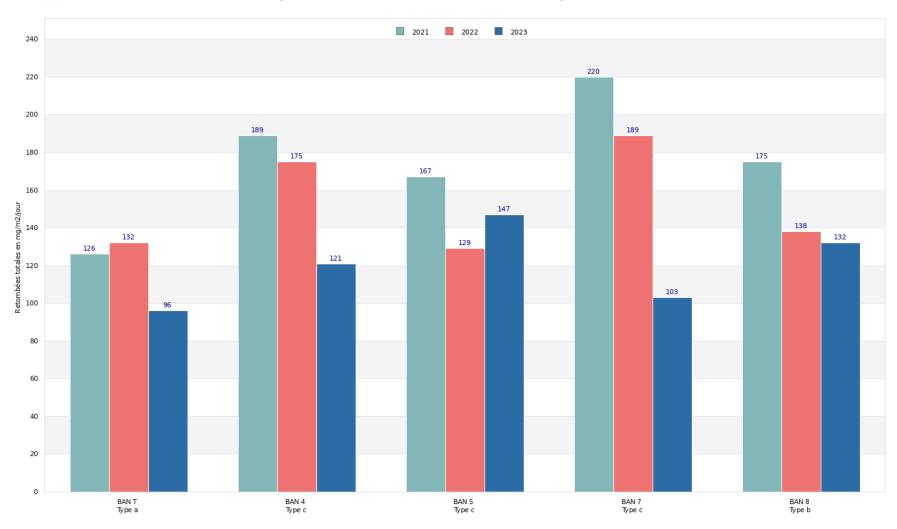
## Mesures des retombées de poussières, moyenne des campagnes 2023



## ANNEXE 3 : Mesures des retombées poussières, historique



#### Site de Bagnac sur Cele - Société SCMC Moyenne des retombées totales, évolution des moyennes annuelles



## Mesures des retombées poussières, historique moyennes glissantes



Pour chaque période, la moyenne annuelle glissante est déterminée à partir des résultats des 4 périodes précédentes (au moins 75% des données sont nécessaires pour calculer une moyenne annuelle glissante).

## Mesures des retombées poussières, historique

Annéa	Dates disynasition	retombées totales (en mg/m²/jour)					
Année	Dates d'exposition	BAN T	BAN 4	BAN 5	BAN 7	BAN 8	Moyenne
	11/12/2023 au 09/01/2024	37	88	90	77	87	76
	08/09/2023 au 09/10/2023	80	94	141	56	84	91
2023	08/06/2023 au 10/07/2023	130	153	172	87	128	134
	08/03/2023 au 07/04/2023	136	147	185	192	227	177
	Moyenne annuelle 2023	96	121	147	103	132	
2022	12/12/2022 au 12/01/2023	128	152	39	124	114	111
	05/09/2022 au 05/10/2022	132	156	134	164	146	146
	01/06/2022 au 01/07/2022	114	268	225	267	198	214
	01/03/2022 au 01/04/2022	154	124	119	201	95	139
	Moyenne annuelle 2022	132	175	129	189	138	
	03/12/2021 au 03/01/2022	51	122	72	72	78	79
2021	01/09/2021 au 01/10/2021	145	247	236	324	239	238
	01/06/2021 au 01/07/2021	204	264	217	384	268	267
	01/03/2021 au 01/04/2021	105	122	142	101	114	117
	Moyenne annuelle 2021	126	189	167	220	175	

AI = Accès impossible, RAT = Retrouvé à terre, D = Disparu, MI = Mesure invalidée, \* = Non pris en compte dans la moyenne, ! = Durée d'exposition différente

#### **ANNEXE 4**

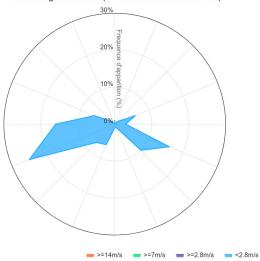
## Conditions météorologiques

Conformément à l'arrêté du 22 septembre 1994 modifié, les paramètres météorologiques (direction et vitesse du vent, température et pluviométrie) nécessaires à l'interprétation des mesures de retombées de poussières sont issues d'une station de mesures implantées sur le site de l'exploitation avec une résolution horaire au minimum.

Période	Jours d'exposition	pluviométrie (mm)	Nb jours de pluie	Nb jours avec vent >2,8m/s	Nb jours avec vent >7m/s	Nb jours avec vent >14m/s	Vitesse moyenne vent (m/s)	Température moyenne (°C)
du 08/03/2023 au 07/04/2023	30	78.8	15	0	0	0	0.3	
du 08/06/2023 au 10/07/2023	32	64.4	13	0	0	0	0.2	
du 08/09/2023 au 09/10/2023	31	26.4	22	0	0	0	0.7	
du 11/12/2023 au 09/01/2024	29	72.6	29	0	0	0	0.3	
Min		26.4	13	0	0	0	0.2	5.3
Max		78.8	29	0	0	0	0.7	24.1
Moyenne							0.4	
Cumul	122	242.2	79	0	0	0		

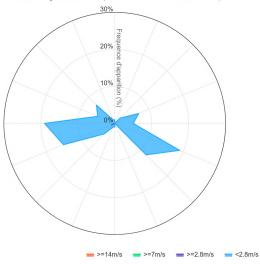
#### Rose des vents du 08/03/2023 au 07/04/2023

Pourcentage des occurences par direction de vent. Source: Bagnac-sur-Célé (Météo fournie la société SCMC)



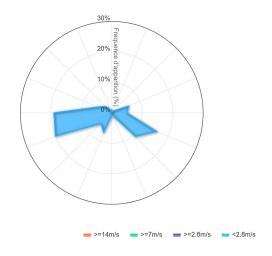
#### Rose des vents du 08/09/2023 au 09/10/2023

Pourcentage des occurences par direction de vent. Source: Bagnac-sur-Célé (Météo fournie la société SCMC)



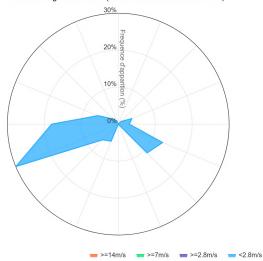
## Rose des vents cumulée pour les campagnes de mesures

Pourcentage des occurences par direction de vent. Source: Bagnac-sur-Célé (Météo fournie la société SCMC)



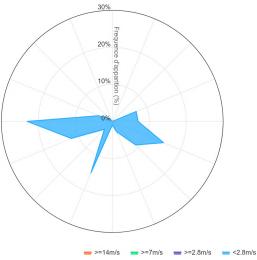
#### Rose des vents du 08/06/2023 au 10/07/2023

Pourcentage des occurences par direction de vent. Source: Bagnac-sur-Célé (Météo fournie la société SCMC)



#### Rose des vents du 11/12/2023 au 09/01/2024

Pourcentage des occurences par direction de vent. Source: Bagnac-sur-Célé (Météo fournie la société SCMC)



# Caractéristiques météorologiques de l'année 2023 en Occitanie (source : Météo France)

Les éléments ci-dessous sont issus des bulletins climatiques mensuels de la région Occitanie disponibles gratuitement sur le site Internet de Météo France.

#### Janvier 2023 : « Un mois contrasté, frais et plutôt sec en somme »

Le mois de janvier est contrasté thermiquement: une première quinzaine douce et calme, puis une deuxième quinzaine froide dans un flux de nord à nord-ouest perturbé, avec de fréquentes chutes de neige et des épisodes de vent fort. Le mois complet se place légèrement sous la normale de saison avec -0.4°C par rapport à la normale. Côté précipitations, on note un déficit de 22 % sur l'Occitanie avec cependant de fortes disparités. L'ouest de l'Occitanie se situe dans la normale (+2 %) avec localement des excédents jusqu'à +50 % dans le Gers, alors que le Languedoc et le Roussillon sont en déficit fort (-50 %), surtout à l'est du Gard, jusqu'à -80 %. L'ensoleillement est excédentaire sur l'arc Méditerranéen (jusqu'à +20 % sur le littoral), mais déficitaire à très déficitaire sur l'ouest de la région et sur le relief (-20 à -60 %).

Le vent est souvent fort, avec de nombreux épisodes de tramontane dans l'Aude et les Pyrénées-Orientales, notamment du 16 au 23 janvier avec fréquemment plus de 100 km/h sur le littoral et les Corbières. Le mistral souffle également fort dans l'est du Gard.

#### Février 2023 : « Un mois de février sec et plutôt ensoleillé »

Le mois de février 2023 est le deuxième mois de février le plus sec sur l'Occitanie depuis 1974 avec un cumul mensuel agrégé de 23.7 mm (déficit de 64 % par rapport à la normale). Février 2012 reste toutefois bien plus sec avec un cumul de 13.3 mm. On note une différence entre l'ouest de la région, où le déficit est plus important, et les régions méditerranéennes. Ainsi on relève à Auch 7.9 mm (déficit de 83 %) alors qu'à Nîmes on mesure 29 mm (déficit de 29 %).

L'ensoleillement est partout excédentaire, mais cet excèdent est faible autour de la Méditerranée, tandis qu'il augmente graduellement en allant vers l'ouest de la région et atteint +50 % sur la Gascogne. Ainsi Auch a bénéficié de plus d'ensoleillement que Perpignan avec 173 heures contre 166.

Ce mois de février se caractérise aussi par deux épisodes de neige en plaine languedocienne les 7 et 27 du mois.

#### Mars 2023 : « Un mois doux et à la pluviométrie contrastée »

Ce mois de mars est caractérisé par des températures très douces pour la saison, plus particulièrement sur les départements de l'ouest de la région.

La température moyenne mensuelle est de 9.6°c, soit un écart à la normale mensuelle de +1.22°C. Hormis une période fraiche de quelques jours en début de mois, la température moyenne quotidienne est généralement de +1 à +4°C au-dessus des normales.

La pluviométrie sur le mois de mars est assez proche des normales, avec un cumul mensuel de 68.3 mm (soit un déficit de 3.5 % seulement). Mais cette moyenne cache de très fortes disparités. Ces précipitations dues à de nombreuses perturbations d'ouest permettent au mois de mars d'être humide sur le nord et l'ouest de la région, mais sec sur l'arc méditerranéen.

L'ensoleillement est quant à lui légèrement déficitaire sur la moitié ouest de la région avec un déficit de 16 % à Montauban et de 14 % à Albi. En revanche, il est proche des normales de saison sur les départements côtiers.

#### Avril 2023 : « Doux avec une pluviométrie contrastée »

Le mois d'avril 2023 est caractérisé par des températures douces par rapport aux normales de saison, en particulier au sud de la région. La température moyenne agrégée à l'échelle de la région est de 11.6°C soit +0.8°C au-dessus de la normale mensuelle.

La première quinzaine du mois est marquée par deux périodes plus fraiches, du 1er au 6 et du 13 au 18 avril. Sur la dernière décade, les températures sont largement au-dessus des normales, notamment en toute fin de mois. La pluviométrie sur le mois est inférieure aux normales avec un déficit de -31 %, soit 64 mm pour une normale d'avril habituelle de 93 mm. Ces résultats cachent de très importantes disparités. En effet, les précipitations sur les régions méditerranéennes sont très rares et de façon homogène alors qu'ailleurs les orages apportent plus de précipitations sur certains départements.

L'ensoleillement est quant à lui proche des normales avec une anomalie de l'ordre de -10 à +10 % sur la région.

#### Mai 2023: « Un mois orageux et assez chaud »

Les orages ont ponctué ce mois, apportant des précipitations hétérogènes, donnant tout de même un excédent moyen de +12 % par rapport à la normale. Le relief, notamment les Pyrénées et le Massif central, ainsi que le Gers, l'ouest de l'Aude et l'est du Languedoc ont bénéficié de précipitations assez importantes.

Les plaines garonnaises, le Quercy et les plaines du Roussillon et de l'ouest du Languedoc ont été peu concernées par ces pluies orageuses. 'humidité des sols est très liée aux cumuls de précipitations mensuels. Si côté pyrénéen, aveyronnais et lozérien, les sols sont plus humides que la normale, ailleurs ils sont en état de sécheresse. C'est particulièrement le cas sur le pourtour méditerranéen, notamment dans les Pyrénées- Orientales où la sécheresse est record tout le long du mois.

Côté températures, l'anomalie est légèrement positive, avec +0.56°C. Cette anomalie positive est plus marquée dans certains secteurs (autour de +1°C), notamment sur le pourtour méditerranéen. Les températures sont en revanche plus fraiches que la normale vers les Pyrénées. Ailleurs, elles sont souvent proches des normes de saison.

#### Juin 2023 : « Un mois chaud mais pluvieux ! »

Juin 2023 s'est révélé plus chaud que les normales sur la totalité de la région. L'anomalie dépasse +2°C dans le Roussillon notamment, ainsi que dans le couloir de l'Aude, sur l'ouest de l'Aveyron, et de l'ouest du Lot jusqu'au Gers.

Fait plus inhabituel, la majeure partie de la région se révèle en excès de précipitations. De nombreux épisodes ont en effet fréquemment arrosé le territoire, apportant parfois jusqu'à 200mm de pluie. Si les sols se sont asséchés au cours du mois, ce qui est normal pour la saison, l'anomalie négative a souvent diminué. Les sols sont même devenus légèrement plus humides que la normale sur une grande part de la région, à l'exception du pourtour méditerranéen qui reste très sec, la faute à de faibles précipitations et à des températures encore une fois trop élevées.

#### Juillet 2023: « Un mois chaud et globalement sec »

Le mois de juillet 2023 est caractérisé par des températures élevées par rapport aux normales de saison et plus particulièrement sur l'arc méditerranéen. La température moyenne agrégée à l'échelle de la région est de 21,7° C soit +1.1°C au-dessus de la normale mensuelle. La première semaine de juillet est marquée par des températures de saison avant l'arrivée de la chaleur en milieu de mois entre le 06 et le 20 juillet 2023. Par la suite, une courte période de fraicheur est observée du 24 au 26 juillet 2023.

La pluviométrie sur le mois est inférieure aux normales avec un déficit de 38%, soit 32 mm pour une normale de 52 mm en juillet. Ces résultats cachent de très importantes disparités. En effet, le déficit est bien plus marqué sur les départements du Gard, de la Lozère et de l'Hérault avec jusqu'à 80% de précipitations en moins par rapport à la normale. A contrario, sur l'Aude et les Pyrénées-Orientales, un excédent de précipitations supérieur à 50% est localement présent.

#### Août 2023 : « Très chaud et sec »

Le mois d'août 2023 est caractérisé par des températures élevées par rapport aux normales de saison, cette anomalie est globalement homogène sur la région. La température moyenne agrégée à l'échelle de la région est de 22.2° C soit un écart d'environ +1.4°C par rapport aux normales. Après un début de mois marqué par des températures sous les normales, le mercure est repassé au-dessus des normales à partir du 9 août avec une nette augmentation du 20 au 24 août avant de passer à nouveau sous les normales en fin de mois.

La pluviométrie sur le mois est inférieure aux normales avec un déficit de 30%, soit 41 mm au lieu de 59 mm. Ces résultats cachent de très importantes disparités régionales. En effet, la pluviométrie est largement excédentaire sur les Pyrénées alors qu'elle est particulièrement déficitaire dans l'arrière-pays languedocien ainsi que dans le Quercy.

#### Septembre 2023 : « Un mois de septembre exceptionnellement chaud »

Ce mois de septembre 2023 est marqué par des températures bien au-dessus des normales de saisons sur l'ensemble du territoire ainsi que des précipitations insuffisantes. La températures moyenne agrégée sur la région est de 17.02 °C, soit un écart à la normale mensuelle de +3.26 °C. Ces anomalies de températures sont particulièrement fortes sur le nord de la région et un peu moins marquées sur les départements littoraux.

Le cumul mensuel de précipitations agrégées est quant à lui de 52.8 mm, pour une normale mensuelle de 82.3 mm. Ces précipitations sont assez hétérogènes avec de très forts cumuls localement et d'autres régions très sèches. Le mois est plus ensoleillé que la normale, avec un excédent de 20% sur l'ouest de la région et d'environ 10% sur l'est de la région

#### Octobre 2023 : « Le 2ème mois d'octobre le plus chaud enregistré depuis 1950 »

Le mois d'octobre 2023 est très contrasté entre les deux quinzaines du mois. La première est particulièrement chaude, en particulier pour les maximales sur toute la région, et sans précipitations significatives. La deuxième quinzaine est marquée par un temps perturbé, avec des cumuls importants et du vent fort sur l'Ouest de la région à partir du 20, liés à des passages de perturbations Atlantique. L'Est de la région est plus sec, sauf sur les Cévennes, qui reçoivent un cumul de pluie important les 18 et 19 avec deux épisodes méditerranéens.

En moyenne, le mois d'octobre 2023 est particulièrement doux, il se classe 2ème octobre le plus chaud depuis 1950 avec un excédent par rapport à la normale mensuelle de 3.08°C, derrière octobre 2022 où l'excédent était de 3.99°C. Côté précipitation, la région est légèrement déficitaire en moyenne, avec un contraste important entre l'Ouest et les Cévennes bien arrosées et le Sud qui est très déficitaire en pluie.

L'ensoleillement du mois est excédentaire sur toute la région, de 20% sur l'Ouest et de 10% sur la partie méditerranéenne, grâce à une première guinzaine du mois très anticyclonique.

#### Novembre 2023 : « Doux et pluvieux »

Le mois de novembre 2023 est caractérisé par des températures au-dessus des normales de saison en particulier sur les plaines du Sud-Ouest ainsi que sur le Roussillon. La température moyenne agrégée à l'échelle de la région est de 9,2° C soit +0.9°C au-dessus de la normale mensuelle. La première décade du mois est marquée par des températures fraiches suivies d'un pic de douceur sur la deuxième décade avant de revenir à des températures sous ou proches des normales en fin de mois.

La pluviométrie sur le mois est en léger excédent de l'ordre de 13% après quatre mois consécutifs en déficit. Le cumul s'établit alors à 120 mm avec une normal à 106 mm. D'importantes disparités régionales sont à noter avec une pluviométrie plus de deux fois supérieures aux normales sur les départements du Gers, du Tarn-et-Garonne et du Lot alors que les départements de l'arc méditerranéen sont en large déficit. Nous pouvons citer le Gard avec un déficit sur le mois de près de 70%.

#### Décembre 2023 : « Un distinguo Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon »

Le mois de décembre 2023 est caractérisé par un flux dominant de Nord à Nord-Ouest avec un ciel très nuageux sur Midi-Pyrénées et un ciel dégagé sur Languedoc-Roussillon.

Les températures sont au-dessus des normales de saison. La température moyenne agrégée avec 7°C est 1.4°C audessus de la normale. Ce sont les températures maximales qui sont excédentaires autour de la Méditerranéen alors qu'ailleurs ce sont les températures minimales qui sont excédentaires.

On retrouve ce distinguo pour les précipitations avec un déficit de 52% (40 au lieu de 83 mm) sur Languedoc-Roussillon mais un excédent de 10% (98 au lieu de 89 mm) sur Midi-Pyrénées.

# Annexe 5 Méthode de détermination des retombées atmosphériques totales

Le protocole de détermination des retombées atmosphériques totales mis en œuvre par Atmo Occitanie s'appuie sur la norme AFNOR NF X 43-014 de novembre 2017 (Qualité de l'air – Air Ambiant – Détermination des retombées atmosphériques totales – Echantillonnage – Préparation des échantillons avant analyses) qui remplace celle de novembre 2003 ainsi que sur l'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 modifié relatif aux exploitations de carrières et aux installations de premier traitement des matériaux de carrières.

#### Description d'un réseau de mesure des PSED

L'implantation d'un réseau nécessite d'identifier un certain nombre de sites types, à savoir :

- une station de mesure témoin correspondant à un ou plusieurs lieux non impactés par l'exploitation de la carrière (Jauge de type a).
- une ou plusieurs stations de mesure implantées à proximité immédiate des premiers bâtiments accueillant des personnes sensibles (centre de soins, crèche, école) ou des premières habitations situées à moins de 1 500 mètres des limites de propriétés de l'exploitation, sous les vents dominants (Jauge de type b).
- une ou plusieurs stations de mesure implantées en limite de site, sous les vents dominants (jauge de type c).

#### Appareillage utilisé



« Le collecteur de précipitation » de type jauge est un dispositif destiné à recueillir les retombées atmosphériques

Les « retombées » représentent la masse de matières naturellement déposées par unité de surface dans un temps déterminé (norme NF X43.001).

Le collecteur de précipitations utilisé par Atmo Occitanie est un récipient d'une capacité suffisante (25 litres) pour recueillir les précipitations de la période considérée et est muni d'un entonnoir de diamètre connu (29 cm de diamètre). Le dispositif est placé à une hauteur de 1,5 mètre.

#### Temps d'exposition

Les campagnes de mesures doivent être trimestrielles, la durée d'exposition dure trente jours avec un intervalle de soixante jours entre deux mesures (une tolérance de plus ou moins 2 jours est admissible). Le récipient est ensuite envoyé en laboratoire pour analyse.

#### Analyse au laboratoire

Les analyses réalisées par le laboratoire se déroulent de la manière suivante :

**Choix de l'échantillonnage** : selon la quantité de l'échantillon recueilli, ou si des analyses particulières nécessitant un traitement spécifique sont envisagées, il est possible de choisir de traiter la totalité de l'échantillon ou seulement une partie de celui-ci.

Dans le cas d'un sous-échantillonnage,

- le prélèvement est homogénéisé afin de garantir la représentativité de la mesure.
- 2 sous échantillonnages sont effectués et analysés afin de vérifier la répétabilité de la mesure

Dans le cas de la détermination des retombées minérales et organiques par calcination, afin d'améliorer la précision de la mesure, la totalité de l'échantillon est traitée.

- **Evaporation**: l'eau contenant les poussières de l'échantillon sélectionné (complet ou partiel) transférée dans le récipient masse initiale (m1) est évaporée à l'étuve à 105 °C.
- Pesée des poussières : après évaporation de l'eau, le récipient est de nouveau pesé (masse finale « m2)

  La différence des masses «m1 m2» du récipient est égale à la masse de retombées totales dans le volume « Vtraité ».

La masse des retombées totales « m RT » en milligrammes est déterminée de la manière suivante

```
m RT = (m1 - m2) * VT / Vtraité
```

Avec VT = Vtraité si la totalité de l'échantillon est traité sinon VT = Volume total de l'échantillon avant sous-échantillonnage.

#### Détermination des retombées en mg/m²/jour :

La masse des retombées totales « C RT » en mg/m²/jour est déterminée de la manière suivante :

$$CRT = mRT/S/t$$

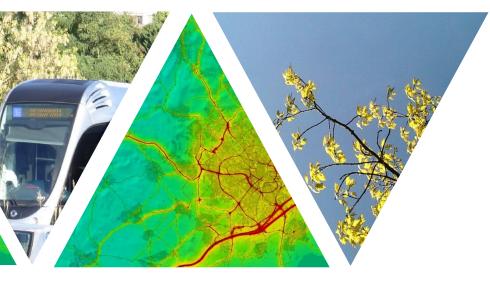
Avec S = Surface de l'entonnoir en m² et t = durée d'exposition en jour

#### Calcination:

Elle permet d'estimer la masse de composés organiques combustibles à la température de 525 °C +/- 25 °C et par extension une estimation de la masse de composés minérales. Elle est aussi dénommée « perte au feu ».

Cette mesure est réalisée après évaporation à 105 °C de la totalité de l'échantillon. Après calcination 525 °C, la masse finale des poussières restantes correspondantes aux poussières minérales est déterminée par pesée puis convertie en mg/m²/jour.

Il est ainsi possible de déterminer la masse des retombées organiques ainsi que la part de chaque fraction dans les retombées totales.





L'information sur la qualité de l'air en Occitanie







Agence de Montpellier (Siège social) 10 rue Louis Lépine Parc de la Méditerranée 34470 PEROLS

Agence de Toulouse 10bis chemin des Capelles 31300 TOULOUSE

Tel: 09.69.36.89.53 (Numéro CRISTAL – Appel non surtaxé)

Crédit photo : Atmo Occitanie